

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon (CSCB).

QUE conformément aux dispositions de l'article 474-2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, ladite Régie Inter municipale du CSCB adoptera son budget pour l'année 2021, lors de la séance extraordinaire du jeudi 19 novembre 2020 à 19h, dans la Salle Jean Coutu du Centre sportif et culturel de Brandon, située au 155, rue Saint-Gabriel, à Ville de Saint-Gabriel. Étant donné les circonstances entourant la COVID-19, la séance se déroulera sans présence du public.

Donné à Ville de Saint-Gabriel, ce 3^{ième} jour de novembre 2020.



Daniel Rocheleau
*Directeur général et secrétaire-trésorier
de la Régie Inter municipale du CSCB*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Rocheleau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie au Centre sportif et culturel de Brandon, au 155 rue Saint-Gabriel, entre 09h00 et 16h00, à compter du 3 novembre 2020 et de l'avoir publié sur le site internet du Centre sportif au www.cscb.org.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^{ième} jour du mois de novembre 2020.